



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, jeudi le 11 juin 2026 à 15h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
 Madame Mélinda Morissette
 Madame Isabelle Grenier
 Monsieur Charles Guérard
 Monsieur Bruno Dumaine
 tous conseillers et formant quorum

Sont absents : Monsieur Sébastien Hallé
 Madame Johanne Laurin

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
 Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière

Sont absents : Madame Anick Marceau, trésorière
 Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

137-26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Dumaine, appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mise en application d'une mesure disciplinaire à l'employé 198;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

138-26 3. MISE EN APPLICATION D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE À L'EMPLOYÉ 198

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics ainsi que le Service des ressources humaines ont effectué une analyse et fait une enquête des événements concernant l'employé 198 suivant un incident;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'enquête et des recommandations ont été présentés au conseil;

CONSIDÉRANT qu'une mesure disciplinaire est recommandée pour l'employé mentionné afin de corriger, prévenir et éviter une récidive;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à imposer une mesure disciplinaire à l'employé 198 pour l'événement survenu, tel que prévu dans les recommandations formulées au conseil.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

139-26 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

DE LEVER la séance, il est 15h33.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière